



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

OBJET : PARC DU CHÂTEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTES EXCUSÉES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Juillet 2022.
 Délibération N° DM_20220720N111

OBJET : PARC DU CHÂTEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Francine OBELISCO, 2^{ème} Adjointe, rappelle que la Municipalité a entrepris depuis plusieurs mois, une réflexion sur la rénovation du Parc du Château pouvant inclure une revégétalisation des espaces et une amélioration de l’allée cavalière qui présente des équipements défectueux pouvant présenter des problèmes de sécurité.

Des réunions de concertation avec l’Office National des Forêts et l’Architecte des Bâtiments de France ont abouti au phasage des actions à mener pour la mise en place d’un document de gestion qui fixera les objectifs et le calendrier des travaux.

Elle précise que le phasage se décompose comme suit :

PHASE	ÉTAPE	TACHE
1	1	Définition de la politique environnementale et d’accueil du public à l’échelle de la Commune en lien avec celle de Provence Alpes Agglomération Enjeux du parc dans cette politique
1	2	Définition des besoins et des objectifs de la Commune ainsi que des éléments principaux du parc (comprenant une phase diagnostic patrimonial complet) Choix de répartir ou pas sur la structuration des deux documents existants (Plan de Gestion -PDG- et Livret Pédagogique -LPEDA)
2	3	Consultation de bureaux d’études pour l’élaboration de documents de gestion
2	4	Elaboration des documents de gestion
2	5	Mise en place annuelle des documents de gestion

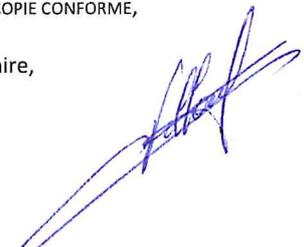
Un devis a été établi par l’O.N.F. pour assurer la phase 1 (étape 1 et 2) d’un montant de 10.830,00 €.H.T.

Cette première opération peut prétendre à des financements. C’est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le plan de financement prévisionnel suivant et autoriser le Maire à présenter les demandes de subventions.

FINANCEMENTS DE L’OPERATION	MONTANT H.T.
Appel à projet – Fondation CRCA Pays de France – 30 %	3.249,00 €.
Subvention DRAC – 30 %	3.249,00 €.
Autofinancement de la Commune – 40 %	4.332,00 €.
Total H.T.	10.830,00 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le plan de financement présenté pour un montant H.T. de 10.830,00 €.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7-5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--

